



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AÉRIEN OU MARITIME  
À DESTINATION DE LA GUADELOUPE**

*Attestation à présenter par tout passager en provenance de Guyane en application des décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de l'arrêté préfectoral n° 2021-092 du 23 avril 2021*

**Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):**

Je soussigné(e),

NOM : .....

PRÉNOM(S) : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LIEU de NAISSANCE : .....

NATIONALITÉ : .....

ADRESSE **en GUADELOUPE** :

.....

.....

(si adresse du lieu de quarantaine différente, la mentionner :

.....)

TÉLÉPHONE FIXE **en GUADELOUPE**: .....

TÉLÉPHONE PORTABLE (et numéro auquel je suis joignable pendant la quarantaine, le cas échéant)

.....

AÉROPORT de DÉPART : .....

NUMÉRO de VOL : .....

NUMÉRO DE SIÈGE .....

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ : .....

DATES EXTRÊMES DU SÉJOUR : .....

**Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :**

- motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

*Précisions (joindre les documents justificatifs) : .....*

- Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.
- Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.
- J'accepte qu'un **test ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée.**
- Je **m'engage à respecter une quarantaine obligatoire de 10 jours**, à compter de mon arrivée en Guadeloupe\*.
- Je **m'engage**, si j'ai plus de 11 ans, à **réaliser un examen biologique de dépistage virologique permettant la détection du SARS-CoV-2** à l'issue de ces 10 jours de quarantaine.

*\*Il est possible de suspendre de manière temporaire cette quarantaine pour les motifs suivants :*

- déplacement pour des achats de première nécessité (achats alimentaires, achats d'autres produits essentiels),
- consultation ou modalités d'ordre médical (visite médicale, rendez-vous hospitalier, test PCR, achats de médicaments...),
- convocation, audition ou invitation, formulée par l'autorité administrative ou judiciaire.

**Plateforme d'information/orientation de l'agence régionale de santé (7j/7 ; de 8h à 18h) : 05 90 99 14 74**

Fait à....., le ...../...../2021..

Signature :